



Société d'Expertise comptable et de Commissariat aux comptes.
Membre du groupement d'Auditeurs DFK-International.
2 rue Henri Bergson - BP 60043 - 67013 STRASBOURG
strasbourg@secal.fr - www.secal.fr

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023



La gérance :
Madame Aurélie Babin

SARL A.A.S.

**AUTOROUTE A4
67700 ECKARTSWILLER**

Annexe légale

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL A.A.S.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 421 886 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 20 684 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 26 décembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

 Règles et méthodes comptables**Stocks**

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	13 502	5 423		18 925
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 544			1 544
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	15 046	5 423		20 469
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	439			439
Immobilisations financières	439			439
ACTIF IMMOBILISE	15 485	5 423		20 908

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	12 913	1 303		14 216
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	696	515		1 210
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	13 609	1 817		15 426
ACTIF IMMOBILISE	13 609	1 817		15 426

Notes sur le bilan

Actif circulant

Produits à recevoir

	Montant
RRR non reçues	8 538
Organismes sociaux produits à recev	60
Total	8 598

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 10 000,00 euros décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Charges à payer

	Montant
CAP redevance p+rol. fixe	61 908
CAP Redevance Autoroutiere	98
CAP Edf	2 513
CAP eau	3 850
CAP Honoraires Comptables	1 008
CAP Assurances	881
CAP honoraires juridiques	6 373
CAP Diverses	4 008
Provisions Pour Conges Pay	34 058
Primes à payer	1 930
Charges S.Sur Conges Payes	7 163
Cap Formation Continue	790
CAP taxe professionnelle	10 270
Total	134 851

 Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges Constatees D Avan.	11 021		
Total	11 021		

Liasse fiscale

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A. A. S.

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise : AUTOROUTE A4 67700 ECKARTSWILLER

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 8 8 4 5 5 8 5 8 0 0 0 2 4

Néant ☐ *Exercice N clos le,
31/12/2023

				Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)				AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *		AB		AC			
		Frais de développement *		CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires		AF		AG			
		Fonds commercial (I)		AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles		AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN		AO			
		Constructions		AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	18 924	AS	14 215		4 708
		Autres immobilisations corporelles		AT	1 543	AU	1 210		333
		Immobilisations en cours		AV		AW			
		Avances et acomptes		AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT			
		Autres participations		CU		CV			
		Créances rattachées à des participations		BB		BC			
		Autres titres immobilisés		BD		BE			
		Prêts		BF		BG			
		Autres immobilisations financières*		BH	439	BI			439
TOTAL (II)				BJ	20 907	BK	15 426	5 481	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL		BM			
		En cours de production de biens		BN		BO			
		En cours de production de services		BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis		BR		BS			
		Marchandises		BT	96 366	BU			96 366
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*		BX		BY			
		Autres créances (3)		BZ	85 409	CA			85 409
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :		CD		CE			
Disponibilités		CF	223 608	CG			223 608		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*		CH	11 020	CI			11 020	
	TOTAL (III)		CJ	416 404	CK			416 404	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM						
	Ecart de conversion actif* (VI)		CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	437 312		IA	15 426		421 886
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an		CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :			Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL A . A . S .		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 000)			DA	10 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	1 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	20 388	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	20 684	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	52 073	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	60 419	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	9 260	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	234 176	
	Dettes fiscales et sociales			DY	63 508	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
Compte régul.	Autres dettes			EA	2 447	
	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	369 812		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	421 886		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Ecart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	329 392
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SARL A.A.S.
Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros
Siège social : AUTOROUTE A4 AIRE DE SAVERNE - 67700 ECKARTSWILLER
488455858 RCS SAVERNE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIN 2024

Texte de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

DEUXIEME RÉSOLUTION

Affectation du résultat

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 20 684,33 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 20 684,33 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 41 073,14 euros.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice : 31/12/2022

- Dividende global distribué :	30 000,00 €
soit, par titre :	30,00 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	30 000,00 €

Exercice : 31/12/2021

- Dividende global distribué :	20 000,00 €
soit, par titre :	20,00 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	20 000,00 €

Exercice : 31/12/2020

- Dividende global distribué :	0,00 €
soit, par titre :	0,00 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	0,00 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Copie certifiée conforme
La Gérance
Aurélié BABIN

